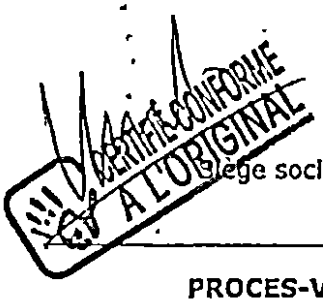


1201908903

DATE DEPOT :	2012-02-22
NUMERO DE DEPOT :	2012R019048
N° GESTION :	2012B04000
N° SIREN :	494613607
DENOMINATION :	VOLFONI
ADRESSE :	29 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/16
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR



VOLFONI S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital social de 106.296 euros
Siège social : 49, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 494 613 607

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vendredi 16 décembre à 15 heures,

Les associés de la société se sont réunis dans les locaux de son conseil juridique, 8 avenue de Messine à Paris (75008) en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président de la société, Monsieur Thierry Henkinet.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, en son nom propre et au titre des pouvoirs dont il est investi.

Monsieur Thierry Henkinet préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur Renaud Van Lith, gérant de la société JPEG-TECHNO.COM assume les fonctions de Scrutateur.

Monsieur Charles Alluaume, avocat à la Cour, conseil de la société, assume les fonctions de Secrétaire.

Madame le Commissaire aux Comptes, Mme Monique Millot Pernin, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Après décompte des pouvoirs et contrôle des émargements de la feuille de présence, le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- Un exemplaire des statuts de la Société à jour ;

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et à l'article 15 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés, depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la société ;
- Modification des statuts.

Puis, le Président ouvre les débats.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide sur proposition du Président, de procéder au transfert du siège social de la société au 29, rue Jean-Jacques Rousseau à Paris (75001), la société conservant un établissement secondaire au 49 avenue Pierre Grenier à Boulogne Billancourt (92100) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont l'ancienne version lisait :

« ***Article 4 – Siège social***

Le siège social est fixé au 49, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Billancourt. »

est remplacé par le texte suivant :

« ***Article 4 – Siège social***

Le siège social est fixé au 29, rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal, qui après lecture a été signé par le Président de séance, le Scrutateur et le Secrétaire.

M. Thierry Henkinet	**M. Renaud Van Lith**	**M. Charles Alluaume**
Président de séance	**Scrutateur**	**Secrétaire**